

Gérant des espaces

Karmous Mohamed

Tél. : 032 910 52 32

Mobile 079 436 72 14

info@hebergement-du-pod.ch

CONTRAT DE LOCATION DES DORTOIRS pour groupe

Entre

L'Hébergement du Pod comme bailleur et le locataire :

Nom (ou Société).....

Représenté par.....

Adresse

Tél Fax

Mobile..... E-mail.....

Les deux parties conviennent de ce qui suit :

1. But, motif d'utilisation (Toute sous-location ou location à des tiers est interdite)

.....

2. Participation minimale

Dans le cas où un seul groupe aimerait occuper les lieux, (les dortoirs, la salle polyvalente) une participation minimale de **60 personnes** est demandée. Si le nombre est inférieur, un supplément de **CHF 15.-** par nuit et par personne sera facturé.

Si le groupe serait inférieur à **60 personnes**, un autre groupe peut éventuellement séjourner au même moment et un arrangement sera pris pour l'exploitation de la salle polyvalente entre les 2 groupes.

3. Durée de la location

DuAu

Heure d'arrivéeHeure de départ.....

Nombre de nuitées.....Nombre de participants au total

Nombre des + de 18 ans.....Nombre des – de 18 ans.....

4. Prix de la location de base par nuitée et par personne (capacité 100 lits) y compris salle polyvalente* au, 1^{er} étage (150 m²)*.

		Adultes	moins de 18 ans
☞ Groupe de	10 à 30 participants	CHF 23.-	CHF 21.-
☞ Groupe de	31 à 60 participants	CHF 21.-	CHF 19.-
☞ Groupe plus de	60 participants	CHF 18.-	CHF 16.-

(*) Pour plus de 60 personnes (Sinon CHF 150.- de plus par jour pour le groupe).

Taxes obligatoires par jour et par personne

Taxe de séjour jusqu'à 18 ans	gratuit
Taxe de séjour dès 18 ans	CHF 2.00
Chauffage, électricité + consommation d'eau	CHF 1.50
Produit de nettoyage	CHF 0.25
Papier hygiénique et essuie-main.	CHF 0.30

Durant le séjour des participants :

- Ne désirent pas ni les duvets, ni les sacs de couchages.
- Désirent les duvets à **CHF 8.-** la pièce par séjour.
- Désirent les sacs de couchage à **CHF 5.-** la pièce par séjour.
- Désirent clés à **CHF 100 / Clé de caution**
- Désirent utiliser buanderie à **CHF 5.- / lessive + séchage** (compris pour location mensuelle)

5. Location de l'appartement de 4 pièces

Appartement entièrement agencé et équipé (jusqu'à 13 lits).

Pour ceux qui louent en même temps le ou les dortoirs :
CHF 40.- par personne et par nuit avec un minimum de 4 personnes.
Pour ceux qui louent uniquement l'appartement :
CHF 50.- par personne et par nuit avec un minimum de 4 personnes.

Sont compris dans la location :

1 drap housse, duvet, housse de duvet, 1 oreiller avec taie, 1 protège matelas, TV, cuisine équipée (four, lave-vaisselle, micro-onde, cafetière + bouilloire) et la vaisselle.

- Une caution de **CHF 100.- Clé** vous sera demandée et restituée à la fin de votre séjour contre remise de clé.
- Une caution de **CHF 250.- (pour toute location de 3 à 7 jours et de CHF 1000.- au-delà de 7 jours)**
- Une taxe ménagère (obligatoire) : **CHF 20.- / LOCATION**

6. Petit déjeuner et repas

Nous avons la possibilité de vous servir, le petit déjeuner sur demande (voir site www.hebergement-du-pod.ch).

De même nous avons la possibilité de vous servir, le dîner et le souper selon vos désirs (prix sur notre site Internet).

Les boissons sont en vente sur place (toutes les boissons de l'extérieur sont interdites).

7. Confirmation de votre réservation et conditions de paiement

La réservation définitive entre en vigueur après versement d'un acompte de

- **30%** à la signature du présent contrat (annexer une copie du paiement).
- **70%** le jour de l'arrivée, ou au plus tard 10 jours après réception de la facture.

En cas d'annulation, une fois la caution versée, il n'y aura aucun remboursement possible.

9. Règlement interne

Pendant toute la durée du séjour les participants sont soumis au règlement interne ci-joint.

10. Etat des lieux d'entrée et de sortie

Le locataire et le gérant procèdent ensemble à l'état des lieux avec le même interlocuteur et à l'inventaire du matériel au moins 2 heures avant l'occupation des lieux (des clés lui seront remises à ce moment) et 2 heures avant le départ (les clés seront restituées à ce moment).

11. Responsabilité en cas de dommage

Les dommages causés par le locataire seront facturés au prix d'achat valeur à neuf + frais d'achat (Il est conseillé au locataire de prendre une assurance RC).

12. Accomplissement du contrat

Le locataire, après signature du contrat est tenu de payer le loyer et les faux-frais complets même s'il a utilisé partiellement les locaux ou pas du tout.

13. Nettoyage final

Le locataire est tenu de rendre l'endroit en parfait état de propreté. La clé doit être remise à l'heure fixée sur le contrat. Si le locataire ne désire pas faire le nettoyage final lui-même, des frais de nettoyage lui seront facturés au prix de **CHF 35.-** de l'heure.

- Le nettoyage est assuré par le locataire avant le départ
- Le nettoyage est assuré par le bailleur et facturé au locataire

Au moment de l'état des lieux de sortie, si la propreté serait constatée insuffisante, un nettoyage complet sera refait et facturé au locataire au prix de **CHF 35.-** de l'heure.

14. Mise en place et enlèvement de la literie :

Chaque occupant, est tenu de mettre en place obligatoirement le drap-housse et la taie d'oreiller qui lui seront remis dès son arrivée. Un contrôle sera fait par le gérant qui pourra taxer **CHF 5.- pour chaque lit** en cas de non-respect de ce procédé assurant l'hygiène. Il est impératif que le protège-matelas soit TOUJOURS sur le matelas. En aucun cas, le matelas ne peut être utilisé sans protège-matelas.

A la fin du séjour, chaque occupant est tenu d'enlever la literie qu'il a utilisé et de la déposer à l'endroit prévu.

Le locataire peut demander la mise en place et le retrait de la literie par l'hébergeur moyennant un prix de **CHF 1.50** par lit pour la mise en place et de **CHF 1.50** pour le retrait.

Literie : Durant le séjour des participants :

- Mise en place de la literie par le locataire.
- Mise en place de la literie par le gérant (**CHF 1.50 par lit / séjour**).
- Retrait de la literie par le locataire.
- Retrait de la literie par le gérant (**CHF 1.50 par lit / séjour**).

Duvets : Durant le séjour des participants :

- Ne désirent pas ni les duvets, ni les sacs de couchages.
- Désirent les duvets à **CHF 8.- la pièce par séjour**.
- Désirent les sacs de couchage à **CHF 5.- la pièce par séjour**.

15. Assurances

Les effets personnels sont à assurer par les participants. **Le bailleur décline toute responsabilité.** Les frais médicaux, pharmaceutiques et hospitaliers pour cause de maladie, ou d'accident sont à la charge du locataire ou de sa propre assurance.

16. Prix de la location du matériel par journée (non soumis à la TVA)

Produits	Demi-journée/soirée	Une journée	Votre choix	
			Quantités	Unités
Votre réservation				
Microphone	CHF 10.-	CHF 15.-		
Ecouteur de traduction	CHF 3.-	CHF 5.-		
Cabine de traduction + poste	CHF 30.-	CHF 70.-		
Projecteur (Beamer)	CHF 60.-	CHF 100.-		
Rétroprojecteur	CHF 20.-	CHF 30.-		
Service Internet, Ecrans blancs	Gratuit	Gratuit		
Sonorisation, Tableau blanc	Gratuit	Gratuit		

17. Résiliation d'un contrat signé

Si le locataire ne présente aucun locataire de remplacement, il devra payer, en plus de la caution non remboursable, un pourcentage du prix de la location totale prévu comme dédommagement comme suit :

- Résiliation 3 mois et plus avant le début de location (10%)
- Résiliation 2 mois et plus avant le début de location (40%)
- Résiliation 1 mois et plus avant le début de location (80%)
- Résiliation plus tardive (100%)

Tout changement ou résiliation de contrat par le locataire doivent être communiqué par lettre recommandée au bailleur.

Toute location de remplacement faite par le gérant pendant la période du contrat sera déduite du dédommagement.

18. Location des espaces pour une journée pour des groupes < à 60 personnes.

- Salle rez-de-chaussée Ouest (50 m2/50 pers) CHF 200.-
- Demi-salle 1er étage Nord-ouest (52 m2/60 pers) CHF 250.-
- Demi-salle 1er étage Sud-ouest (65 m2/60pers) CHF 250.-
- Les deux salles 1er étage ouvertes (117m2/120 pers) CHF 550.-

19. Signature du contrat

Les deux formulaires du contrat sont à retourner datés et signés dans les 5 jours, une copie signée par le bailleur vous sera retournée par courrier. Dans le cas contraire, le loueur estime que les locaux sont libérés et prêts à une autre location.

Je déclare avoir pris connaissance de ce qui précède et accepte les conditions de ce contrat.

Le preneur est au bénéfice d'une assurance responsabilité civile auprès de :

.....

Ainsi fait en deux exemplaires, à La Chaux-de-Fonds, le :

Le Locataire

Le bailleur

.....

.....

RÈGLEMENT INTERNE

**Dans tout le bâtiment les chewing-gums sont interdits.
Espace sans fumée et son alcool
Ne bloquer pas l'ascenseur, après utilisation laissez le repartir pour d'autres personnes.
Veillez SVP à la propreté, ne détériorez pas, ni les lieux et ni le matériel.**

1) **But :**

Ce règlement a pour but de faire respecter les lieux, les installations, le mobilier et le matériel mis à disposition dans l'immeuble pendant l'exploitation suite à la location.

2) **Généralités :**

L'Hébergement du Pod est une infrastructure privée destinée à la formation et aux séjours de vacances, (camps de ski, classes vertes, cours de formation, camps d'études, etc..). Pendant les activités, les personnes non autorisées ne peuvent se rendre dans les lieux qu'avec l'autorisation, du responsable des activités ou du gérant des espaces.

3) **Dortoirs :**

- Veillez SVP à la propreté, ne détériorez pas ni les lieux et ni le matériel.
- La consommation de boissons et nourriture est strictement interdite dans les dortoirs. (à l'exception de l'eau)
- Le locataire veillera particulièrement à ne pas salir, les duvets, oreillers, protège-matelas et ne pas défaire les lits qui ne sont pas utilisés.
- Il est Interdit de faire du bruit après minuit.
- Eteindre vos téléphones portables après minuit.
- Eteindre la lumière après minuit (et lorsqu'il fait jour !).
- Pour votre santé, pensez à aérer souvent en ouvrant une fenêtre.

4) **Salles de cours et Bibliothèque :**

- Veillez SVP à la propreté, ne détériorez pas ni les lieux et ni le matériel.
- Il est interdit de manger et de boire dans les salles de cours et la bibliothèque.
- Il est interdit d'écrire sur les tables aux stylos non effaçables.
- Les téléphones portables doivent être éteints.
- Pour votre santé, pensez à aérer les salles en ouvrant une fenêtre à chaque pause.
- Pensez à éteindre les lumières à la fin du cours.

5) **Repas :**

- Veillez SVP à la propreté, ne détériorez pas ni les lieux et ni le matériel.
- Merci de déposer votre assiette et couverts sur le chariot, à la fin de votre repas
- Ranger votre chaise et laisser votre place propre.

6) **Fumée et alcool**

Il est interdit de fumer et de consommer de l'alcool dans tous les locaux à l'intérieur de l'immeuble.

7) **Extincteurs**

L'utilisation des extincteurs en dehors d'un sinistre est interdite, (tous dommages causés seront à la charge du locataire).

8) Responsabilité en cas de pertes ou de vol de vos biens

Veillez SVP à la propreté, ne détériorez pas ni les lieux et ni le matériel.

Nous déclinons toutes responsabilités en cas de perte ou de vol de vos biens, c'est pour cette raison que nous vous conseillons de ne pas laisser d'objet de valeur, d'argent ainsi que vos papiers d'identités.

9) Dégâts

Veillez SVP à la propreté, ne détériorez pas ni les lieux et ni le matériel.

Tous les dommages causés à l'immeuble, à son mobilier, au matériel mis à disposition seront à la charge du locataire. Tous dégât doit être communiqué immédiatement au gérant. Le déplacement éventuel du mobilier ne peut pas se faire sans autorisation préalable du gérant. Les inscriptions sur les murs et sur les mobiliers seront nettoyées par une entreprise spécialisée et la facture relative sera à la charge du locataire.

10) Nettoyage

Veillez SVP à la propreté, ne détériorez pas ni les lieux et ni le matériel.

Pendant le séjour, le locataire est tenu de maintenir l'ordre et la propreté dans tous les locaux et les salles de bains.

11) Parcage :

- Pour parquer vos voitures, utilisez les places à l'Est et au Sud de l'immeuble.

- Attention les places bleues sont limitées à 1h00 et il y a de fréquents passages de la police.

12) Divers

- Chaque soir veuillez éteindre les lumières et fermer la porte d'entrée de l'immeuble à clé.

- Trier vos déchets SVP.

- Les poubelles doivent être évacuées régulièrement et les sacs utilisés doivent être officiels taxés du Canton de Neuchâtel et mis dans les containers mise à disposition par la commune.

Le Locataire atteste avoir pris connaissance du présent règlement.

Nom du responsable de la réservation :

Date et Signature :

.....

.....